

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 7 (1878)

Heft: (7)

Rubrik: Rapports qui seront discutés à la réunion annuelle le 11 juillet 1878 à Estavayer

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Supplément au *Bulletin pédagogique* de Juillet 1878.

SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

RAPPORTS

QUI SERONT DISCUTÉS A LA RÉUNION ANNUELLE

le 11 Juillet 1878

A ESTAVAYER

Des moyens moraux à employer par l'instituteur pour arriver à une bonne fréquentation

Six instituteurs et une institutrice se sont occupés de cette question ; en voici la désignation dans l'ordre chronologique où leurs mémoires nous sont parvenus :

MM. Un anonyme ; Baudère, à Semsales ; Blanc, à Corbières ; Mlle Borghini, à Romont ; MM. Demierre, à Mézières ; Jaquet, à Granges ; Cochard, à Porsel.

Ces travaux sont différents les uns des autres par l'étendue et les idées qu'ils développent ; dans leur ensemble, ils forment une étude assez complète de la question proposée. Nous nous attacherons à réunir et à grouper toutes les idées essentielles qu'ils renferment, pour les présenter dans un ordre qui leur convienne, tout en laissant autant que possible la parole à nos collaborateurs, afin de conserver à ce rapport la physiologie originale qui doit le caractériser ; nous nous contenterons de compléter quelques points, de combler quelques lacunes. Nous prierons seulement nos honorables correspondants de ne point s'offenser s'ils ne rencontrent pas toujours leurs propres expressions sous notre plume ; pour éviter des répétitions de mots qui résultent nécessairement du rapprochement de textes divers, il nous est arrivé quelquefois de mutiler une citation, ou d'apporter à sa forme une légère modification.

Nous diviserons notre travail de la manière suivante :

§ I. *Nécessité de recourir à l'emploi des moyens moraux pour obtenir une bonne fréquentation.*

§ II *Négligence des parents ; moyens moraux à employer auprès d'eux.*

§ III *Aversion des enfants pour l'école ; moyens pédagogiques pour les y attirer.*

Conclusion.

§ I *Nécessité de recourir à l'emploi de moyens moraux pour obtenir une bonne fréquentation.*

« La question des moyens moraux à employer par l'instituteur pour obtenir une bonne fréquentation, dit M. Jaquet, est, de l'aveu de tous les auteurs, une des plus pratiques et des plus importantes de la pédagogie. » Cela est très-vrai en général ; mais elle revêt encore pour nous, vu les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons, une importance toute particulière. Ceux qui s'occupent de notre enseignement primaire savent que les nombreuses absences dont sont chargés nos registres sont la plaie la plus saignante de nos écoles, c'est le continuel cauchemar de l'instituteur. Ce mal existe, disons-le hautement ; à quoi bon le vouloir cacher ? Il importe, au contraire, de le reconnaître d'abord, de remonter à sa source, afin d'y pouvoir apporter ensuite les remèdes jugés les plus efficaces. Dans beaucoup de localités rurales, les enfants, une fois âgés de douze ans, quittent l'école vers la fin mai pour n'y reparaitre qu'au premier octobre suivant, et ce qui est peut-être plus grave, même pendant la saison morte beaucoup d'élèves s'absentent assez fréquemment sous les prétextes les plus futiles. Il serait superflu de relever

les conséquences de ce déplorable état de choses. « Les absences, dit M. Cochard, sont la teigne de nos écoles ; elles entravent la marche régulière et progressive des leçons ; l'enseignement du maître est alors sans suite, sans attrait et trop souvent frappé d'insuccès. » Ces absences sont, croyons-nous, la principale cause de l'état d'infériorité humiliante dans lequel nous nous trouvons, malgré nos sacrifices, au point de vue de l'instruction populaire, relativement à beaucoup d'autres cantons confédérés. M. Baudère fait observer que la mauvaise fréquentation est aussi préjudiciable à une bonne éducation qu'aux progrès intellectuels. Il faut, en effet, une direction continue dans cette œuvre délicate, sous peine de voir tous les efforts du maître paralysés par des influences délétères et frappés d'une désolante stérilité.

Mais, me dira-t-on, notre loi scolaire du 28 novembre 1874 a suffisamment armé l'instituteur pour qu'il puisse victorieusement combattre ces abus. « Il semblerait, dit avec beaucoup d'à propos M. Cochard, qu'en face de dispositions si sévères de la nouvelle loi sur l'instruction primaire, la question des absences fût devenue un hors-d'œuvre, et pourtant il n'en est malheureusement rien. Nos registres d'absences, les comptes-rendus du Département de l'instruction publique, les tableaux du résultat des examens subis par les recrutables, nous prouvent qu'il s'en faut beaucoup que nos écoles soient assez fréquentées. » En effet, cette loi n'est point une panacée souveraine. Bien rarement, elle porte tous les fruits qu'on est en droit d'en attendre ; dans beaucoup de localités, elle est lettre morte. Ah ! bien oui, la loi, s'écrie tristement un de nos correspondants, à peine avait-elle vu le jour, qu'on en chantait partout le *Requiem æternam*. » A qui la faute ? Écoutez M. Cochard : « Paralysant par leur insouciance, leur inertie les progrès des écoles, en ne faisant pas l'application des lois et des règlements contre les récalcitrants, beaucoup d'autorités scolaires et communales doivent supporter en majeure partie, pour ne pas dire toute la responsabilité de ce triste état de choses. Dans bien des cas, l'instituteur est totalement abandonné à lui-même dans sa tâche. La commission locale ne s'occupe guère plus de l'école que si elle n'existait pas, à moins toutefois qu'il ne s'agisse de créer des embarras aux maîtres ; la bonne fréquentation, c'est bien là le moindre souci de cette soi-disant Commission scolaire. » Nous applaudissons aux paroles énergiques de M. Cochard. La loi ne portera ses fruits que lorsque toutes les personnes chargées de l'appliquer, la commission locale, l'inspecteur d'arrondissement et le préfet de district, rempliront tous les devoirs qu'elle leur impose. Cependant il est des cas où, de l'avis même de M. Cochard, qui ne ménage pas les autorités exécutives, celles-ci, malgré leur bonne volonté, ne peuvent réprimer tous les abus. « Il est, dit-il, dans nos campagnes, certaines causes d'absences provenant d'habitudes fâcheuses, sans doute, mais tellement inhérentes à la vie agricole et pastorale que ni autorités ni instituteurs ne parviendront à faire disparaître entièrement. Ce sont pour ainsi dire des maladies incurables, des maux nécessaires, contre lesquels les moyens coercitifs resteront toujours impuissants. » Il faut convenir aussi que les parents ont sur les enfants des droits naturels imprescriptibles avant l'Etat, et il ne serait pas toujours raisonnable ni juste de les priver de l'aide de ceux-ci quand ils en ont réellement besoin pour gagner le pain de la famille. D'autre part, il est aussi cruel, voir même inhumain, d'avoir recours à la rigueur. Témoin le fait suivant qui s'est passé dernièrement dans un canton voisin et qui a fait le tour des journaux et soulevé une vive critique. Une pauvre veuve qui ne pouvait payer les amendes qu'avait encourues son fils a dû subir la prison parce qu'il

plaisait à celui-ci de faire l'école buissonnière à l'insu de sa mère on malgré sa défense. A propos de la loi voici ce que dit M. Blanc : « Que Dieu préserve nos écoles des moyens coercitifs qu'on appelle l'amende, l'huissier, le gendarme et la prison. » S'il veut dire par là qu'on ne doit jamais avoir recours à ces mesures, nous sommes bien loin de partager son avis. L'intimidation peut produire des résultats qu'il ne faut point dédaigner. Mais nous convenons qu'il ne faut faire usage des moyens extrêmes pour combattre l'absentéisme qu'avec beaucoup de prudence et avoir épuisé les ressources que nous présentent la douceur et la persuasion. A côté des mesures coercitives, bonnes en elles-mêmes et souvent nécessaires, mais quelquefois inapplicables, et trop souvent inappliquées, et de plus funestes par leurs conséquences, il y a, en effet, des moyens moraux ou pédagogiques dont un bon instituteur sait tirer un grand parti et qui lui sont même d'un secours plus efficace que toutes les prescriptions administratives. Ce sont ces moyens et leur emploi que nous allons examiner.

Si l'on remonte aux causes premières des nombreuses absences dont nous nous plaignons, on trouve que deux fauteurs principaux contribuent à ce triste résultat : 1° d'un côté, l'impardonnable insouciance chez certains parents pour ce qui touche à l'éducation et à l'instruction de leurs enfants ; 2° d'autre part, l'aversion des enfants pour l'école. Nous allons étudier successivement ces deux sources d'abus et chercher les moyens d'y obvier.

§ II. *Négligence des parents ; moyens moraux à employer auprès d'eux.*

Il n'est malheureusement encore que trop de parents qui, peu soucieux de l'avenir de leurs enfants, ne les envoient pas régulièrement à l'école ; ils n'ont point à cœur de leur procurer une instruction convenable. Quels sont les prétextes ou les motifs de cette conduite regrettable ? En voici, suivant MM. Jaquet et Baudère, la liste à peu près complète : *a)* les préjugés, *b)* l'indifférence, *c)* la spéculation, *d)* l'indigence, *e)* enfin le mauvais vouloir. L'instituteur entretiendra des rapports bienveillants avec les parents de ses élèves ; il emploiera, quand il y aura lieu, tous les moyens possibles pour réveiller leur apathie et combattre leurs funestes préjugés avec les armes de la persuasion. Arrêtons-nous un instant aux différents obstacles énumérés.

a) Préjugés. « Les personnes qui ne sont pas encore convaincues de la nécessité de l'instruction ou du moins de ses avantages incontestables, dit M. Cochard, deviennent de plus en plus rares. » — « Cependant, ajoute M. Baudère, on rencontre encore des parents qui vous font des objections comme celles-ci : 1° Nous n'avons pas d'instruction, cependant nous avons toujours fait honneur à nos affaires : pourquoi nos enfants n'en feraient-ils pas autant ? 2° L'instruction est une arme dangereuse ; on voit beaucoup de gens instruits donner dans le travers. 3° Il suffit que les enfants sachent lire, écrire, calculer un peu, c'est bien assez pour un agriculteur. Il est aisé de répondre à ces questions. » En effet, on fera comprendre à ces parents que les mœurs ont changé, que tout le monde aujourd'hui veut être instruit et fait des sacrifices pour obtenir des connaissances utiles, que les lumières pénètrent dans toutes les couches sociales et que se refuser à entrer dans ce mouvement général, c'est s'exposer à être les dupes de plus éclairés que soi, que le temps n'est plus où échanger une poignée de main était sceller un contrat avec un lien sacré, que dans les affaires cette simplicité et cette probité patriar-

cales sont de nos jours remplacées par l'encre et le papier ; que l'instruction loin d'être une arme pour le mal est, au contraire, quand on lui a donné une bonne direction, un puissant levier pour le bien, qu'elle peut charmer les loisirs des jeunes gens et devenir la sauvegarde de leur moralité ; que l'agriculteur a tout à gagner, même au point de vue matériel, à être bien instruit ; que par une culture intelligente et raisonnée de ses terres, il augmentera le revenu de sa ferme, qu'enfin l'ordre qu'il mettra dans ses affaires lui épargnera des courses coûteuses, des ennuis et peut-être la ruine. « L'instituteur, continue M. Baudère, appuiera ses paroles d'exemples prudemment choisis, il s'attachera à faire ressortir que si un homme ignorant réussit dans le monde, dix placés dans les mêmes conditions végètent ou échouent dans leurs entreprises. » Et cet homme ignorant qui réussit est doué de qualités naturelles rares à rencontrer et qui suppléent, en quelque sorte à son défaut d'instruction. Mais interrogez-le ; il sera le premier à regretter son peu de connaissances,

b) Indifférence. Il est des parents ignorants et grossiers qui pensent avoir rempli tous leurs devoirs de chef de famille, quand ils ont satisfait aux besoins physiques de leurs enfants et qui ne se soucient guère de la culture de leur intelligence et de leur cœur. L'instituteur tâchera de leur faire comprendre que s'ils aiment réellement leurs enfants ils doivent envoyer régulièrement à l'école, afin que ceux-ci reçoivent le double bienfait de l'éducation et de l'instruction, seules garanties de leur bonheur avenir.

c) Spéculation. Dans notre siècle matériel la spéculation se glisse partout ; il n'est plus aujourd'hui de sphère où ne passe son souffle impur ; elle va jusqu'à faire oublier au père ses devoirs envers sa famille. Il retient souvent son enfant à la maison au lieu de l'envoyer à l'école, parce que celui-ci peut déjà l'aider dans ses travaux. Il épargnera ainsi le prix d'une journée qu'il aurait dû payer à un ouvrier, et pensera avoir fait une sage économie. Il payera même une amende si le travail de son garçon peut être estimé un chiffre plus élevé que ne l'est celui de la pénalité encourue. L'instituteur démontrera à ces parents mal avisés combien ce calcul est mal compris et contraire à leurs intérêts et à ceux de leurs enfants, qui peut-être expieront un jour durement la coupable cupidité dont ils auront été les victimes.

d) Indigence. La pauvreté chez les parents est un des plus grands obstacles qui s'opposent à la bonne fréquentation ; c'est celui contre lequel il est le plus difficile de lutter. Chose déplorable, ceux qui seront obligés de gagner leur vie, qui auraient, par conséquent, le plus besoin d'instruction pour sortir un jour de l'état d'abjection et de misère où le sort les a jetés en naissant, sont justement ceux qui assistent le moins à l'école. Au cœur de l'hiver, quand le froid sévit avec toute sa rigueur, les enfants pauvres ne sont pas toujours assez chaudement chaussés et habillés pour se rendre à l'école s'ils en sont éloignés. D'autre part, les parents indigents nous enlèvent leurs enfants dès le retour des beaux jours, quand ceux-ci sont à même de gagner quelque chose par leur travail ; ou ce qui est plus regrettable encore, il les envoient mendier. Il est difficile de réagir contre ce redoutable obstacle ; la nécessité a une voix si éloquente. « Le bon instituteur, dit M. Blanc, ne se laissera cependant point décourager. Il s'adressera au conseil communal et aux personnes charitables ; il obtiendra plus facilement que les parents, et ceux-ci lui seront reconnaissants de ses bons services. Il fera plus, il partagera quelquefois avec ces enfants son modeste repas ; il ouvrira sa bourse si possible, fera en leur faveur une quête dans l'école ; il réveillera dans ces jeunes cœurs le sentiment de la générosité, ce qui contri-

buera en même temps à leur éducation. Les secours produisent de bons fruits; l'amende n'en présente que d'amers. » Nous aurions bien quelques objections à faire sur cette motion; mais nous laissons à chaque instituteur le soin de juger ce qu'elle a de pratique dans les circonstances où il se trouve.

e) Mauvais vouloir. « Quelques parents ignorants et mal élevés, dit M. Baudère, ne craignent pas de manifester ostensiblement leur hostilité contre l'instituteur. Pour eux, le régent est un parasite absorbant une bonne part des revenus de la commune. Ces gens-là donnent en toute occasion des preuves de leur mauvais vouloir. Ils retiennent leurs enfants à la maison sans motifs plausibles, et quand le maître punit un élève, ils prennent ouvertement le parti de ce dernier; ils encouragent ainsi la désobéissance et la rébellion. » « Changer les dispositions de ces parents déraisonnables et malveillants n'est pas chose aisée, dit M. Cochard; à laver ces nègres, on perd ordinairement son savon. » Mais ces parents sont heureusement rares; si l'on en rencontre encore quelques-uns, c'est presque toujours la faute du régent qui les a indisposés par sa légèreté et son défaut de prudence et de réserve dans ses relations avec le public ou par son manque de zèle. L'éducateur de la jeunesse aura donc constamment l'œil ouvert sur ses moindres actions; il s'efforcera de mériter l'estime et la confiance de tous ceux au milieu desquels il vit. Ce point est pour lui capital et contribue beaucoup à la bonne fréquentation; s'il y réussit, sa tâche sera singulièrement facilitée; s'il y échoue, il peut s'attendre à bien des déboires et à bien des ennuis.

« Si l'instituteur sait, dit Mlle Borghini, par sa conduite exemplaire, par son dévouement pour ses élèves, par son exactitude à remplir tous ses devoirs, s'attirer l'estime des parents, ceux-ci seront heureux de lui envoyer leurs enfants, de les lui confier comme à un second père qui remplira auprès d'eux la tâche que le Seigneur leur a confiée, mais que beaucoup d'entre eux, par défaut de temps et de capacités, ne peuvent remplir dignement. » M. Jaquet fait observer, et avec raison, que la fréquentation des auberges est pour l'instituteur la source de mille mécomptes; s'il y va habituellement, il y laissera bientôt son honneur et la considération publique. C'est surtout en parlant du cabaret qu'on pourrait dire avec Sénèque, qu'on ne va jamais parmi les hommes sans en revenir moins homme. Il sera affable, bienveillant, serviable envers tout le monde. Quand l'occasion s'en présentera, il s'entretiendra avec les parents de leurs enfants, aussi longuement avec le pauvre qu'avec le riche, il leur signalera avec prudence les défauts de ceux-ci et fera un compliment au père dont le fils montre d'heureuses dispositions. Il les convaincra ainsi du vif intérêt qu'il porte à l'instruction de ses élèves et à leur avenir et gagnera leur confiance. Les bulletins mensuels remis aux écoliers pour être présentés aux parents et revêtus de leur visa, contribuent, dit M. Jaquet, à rendre ces derniers attentifs aux progrès de leurs enfants et à favoriser la bonne fréquentation. Un autre moyen serait de faire annoncer la réouverture des classes du haut de la chaire et, à cette occasion, quelques paroles convaincues, prononcées par le prêtre, pour rappeler aux parents qu'ils ont l'impérieux devoir d'instruire convenablement leurs enfants, seraient d'un grand poids.

Enfin l'instituteur emploiera pour obtenir des parents qu'ils envoient régulièrement leurs enfants à l'école tous les moyens qui sont à sa disposition et qu'il jugera les plus propres à atteindre ce but. Sa manière d'enseigner, ses procédés dans son école envers ses élèves, et dont nous allons nous occuper ci-après, y seront aussi pour beaucoup dans ses bons ou ses mauvais rapports avec les chefs de famille.

§ II. *Aversion des enfants pour l'école ; moyens pédagogiques pour les y attirer.*

« Demandez, dit M. Jaquet, à ce jeune garçon qui court les rues et les champs, pourquoi il ne va pas à l'école, il vous répondra souvent : « Je n'aime pas à y aller, au reste, on a besoin de moi à la maison, il faut que je travaille. » Remarquez que l'enfant qui a son maître et l'école en aversion, est habile à trouver des motifs pour s'absenter ; si ses parents sont trop faibles et condescendent à ses caprices, il s'ingéniera pour démontrer que son concours est nécessaire dans tel travail, afin d'éviter une journée de classe. » Indépendamment des obstacles que l'on rencontre chez les parents et dont nous avons déjà parlé, cet éloignement que les enfants éprouvent souvent pour l'école est la cause de bien des absences. Il importe d'examiner cette question.

Pourquoi l'enfant fuit-il l'école ? C'est sans doute d'abord parce qu'il en coûte au jeune âge si vif, si pétulant de se plier sous le joug de la discipline et du travail ; secondement, parce que trop souvent l'école est pour lui un lieu d'un aspect sombre, où il souffre, s'ennuie, d'où il revient quelquefois avec des sanglots et des pleurs. Or, on le sait, l'enfance ne connaît guère que deux sentiments, celui du plaisir et celui de la peine ; il recherche ce qui lui procure le premier et évite ce qui peut réveiller le second. L'instituteur s'attachera à réprimer insensiblement les instincts de la nature et par tous les moyens possibles à faire aimer l'école à ses élèves. « Il faut, dit Mlle Borghini, que l'enfant vienne à l'école avec plaisir, qu'il la considère non comme une prison, où une sévérité inflexible, les punitions et une main de fer l'attendent, mais comme un lieu non dépourvu de toute jouissance, auquel il pense avec plaisir à son réveil, qu'il aime à habiter, un lieu où il passe d'heureux moments, où il apprend à devenir un homme capable de se rendre plus tard utile à sa famille et à la société. » Que fera l'instituteur pour inspirer à l'enfant cet amour de l'école ? Nos correspondants répondent à cette question longuement et avec une grande abondance d'idées. Nous essayerons de grouper leurs différentes vues sous les trois chefs suivant :

- a) Chercher à gagner l'affection de ses élèves.
- b) Revêtir son enseignement de tous les attraits possibles
- c) Rendre le séjour de l'école agréable aux enfants.

a) *Chercher à gagner l'affection des élèves.* Pour réussir dans sa tâche l'instituteur doit être aimé de ses élèves. « Mais pour être aimé, dit M. Demierre, il faut savoir aimer ; l'amour engendre l'amour. » « Toute éducation sage et solide continue l'anonyme, repose sur l'affection réciproque du maître et de l'élève. » Ecoutez encore Mlle Borghini, dont nous voudrions pouvoir reproduire en entier les pages substantielles. « L'instituteur, dit-elle, doit être animé d'un vrai amour de l'enfance, et prouver à toute heure à ses élèves et à leurs parents qu'il veut être le père plutôt que le maître des enfants qu'on lui a confiés. De cette manière, il acquerra l'affection des uns, et l'estime et la confiance de tous, ce qui contribuera beaucoup à la bonne fréquentation. Si l'enfant aime véritablement son maître, s'il est persuadé que celui-ci a un véritable attachement pour lui, il sera heureux de s'en rapprocher et de venir en classe chercher de nouvelles preuves de cet amour dont il est tout fier, il se fera un plaisir de lui prouver par son assiduité à l'école qu'il lui rend amour pour amour, que ses plus doux moments sont ceux qu'il passe auprès de lui, à recevoir ses leçons et ses conseils. »

Le maître témoignera son affection à ses élèves et gagnera leurs cœurs par ses bons procédés envers eux.

« Soyez pour vos élèves, dit M. Blanc, un ami, un père; ayez surtout votre cœur ouvert aux pauvres, aux orphelins, aux enfants abandonnés ou à ceux qui sont exposés aux mauvais exemples du foyer domestique. Soyez toujours de bonne humeur, soyez affable sans familiarité, indulgent sans faiblesse, sévère sans caprice; soyez juste et impartial; respectez et aimez les enfants. Si vous êtes obligés de punir, faites-le avec calme et dignité. » Quoi de plus propre à attirer l'enfant à l'école que de lui parler toujours avec affection et de le reprendre avec bonté? Il ne faut pas que le maître soit l'homme noir, le croquemitaine des enfants. « Il est des mères imprudentes, dit M. Cochard, qui dans leurs moments d'humeur contre leurs jeunes enfants, les menacent de l'école en leur faisant de l'instituteur un portrait peu fidèle, ce n'est rien qu'un personnage fort redoutable. Il faut que ces enfants ainsi prévenus et qui viennent à l'école malgré eux et tout tremblants ne tardent pas à s'apercevoir qu'on les avait trompés, que le régent est tout autre qu'on le leur avait dépeint. »

« Malheureusement, poursuit un de nos correspondants, cette douceur, cette atmosphère de sérénité ne règne pas dans toutes les écoles. Chez nous, le traitement actuel du régent, malgré une notable amélioration, survenue depuis quelques années, ne peut pas encore raisonnablement suffire aux besoins d'une famille, de sorte que plusieurs de ces fonctionnaires se trouvent dans une position digne de pitié. Si à ces embarras matériels on ajoute les difficultés inhérentes à sa tâche, devra-t-on s'étonner de trouver dans son école l'instituteur préoccupé de choses étrangères, le front soucieux et triste. De là, langueur dans les leçons et parfois promptitude chez le maître, et découragement, antipathie chez l'élève pour qui l'école devient dès lors un lieu de supplice. »

Mais l'affection des élèves pour leur maître est inséparable de l'estime; on ne peut aimer quelqu'un qui inspire du mépris. Afin de mériter cette estime qui lui est nécessaire, l'instituteur veillera attentivement sur sa conduite, pour qu'elle ne donne pas lieu à la plus légère critique; dans tous ses actes, il ne se départira jamais des règles de la prudence et de la réserve; il doit être, au reste, un homme sincèrement religieux et profondément attaché à tous ses devoirs. « Dans sa classe, dit M. Baudère, il faut que les récompenses soient distribuées avec discernement, qu'elles soient marquées du sceau de l'impartialité, que les vertus soient admirées et stimulées, les vices réprimés; que les mauvaises habitudes soient combattues, que les punitions soient infligées avec calme et fermeté; enfin que la personne de l'instituteur tout entière soit pour l'enfant l'image du bien, du bon, du vrai et du juste. » — « Que votre exemple, ajoute M. Blanc, ne démente pas vos paroles. L'enfant est imitateur de sa nature; il fera ce que vous faites, plutôt que ce que vous dites, que votre conduite soit irréprochable et digne de votre belle mission; vous avez à former des hommes pour la société, des citoyens pour la patrie et des chrétiens pour le ciel.

b) *Revêtir son enseignement de tous les attraits possibles.* Voici sur cet important sujet les paroles de Mlle Borghini; « La bonne fréquentation dépend aussi de la manière d'enseigner du maître. Si celui-ci possède le rare talent d'amuser les enfants tout en les instruisant, s'il sait éviter la monotonie, l'aridité dans ses leçons, s'il sait parler à leur intelligence et à leur cœur sans surcharger leur mémoire, s'il parvient à les persuader qu'une bonne instruction et surtout une bonne éducation peuvent seules faire leur bonheur à venir, il pourra espérer que les

absences seront peu nombreuses dans son école. » L'instituteur s'attachera donc à rendre ses leçons attrayantes afin que les enfants en soient avides. « Dans ce but, dit M. Demierre, il se mettra à la portée des jeunes intelligences, il se fera petit avec les petits; il aplanira les difficultés, ira du connu à l'inconnu, du facile au difficile; il sèmera son enseignement de détails intéressants. Il aura soin de donner un côté pratique à son enseignement; il importe que l'enfant se rende compte du parti immédiat qu'il pourra tirer un jour des connaissances qu'il acquiert. » Il importe aussi que le maître soit lucide et clair dans ses explications; il tâchera d'acquérir une diction aisée et une élocution facile et agréable. « L'enseignement, poursuit M. Blanc, sera simple et attrayant; préparez et variez vos leçons; tenez tous vos élèves en haleine; interrogez non-seulement les élèves intelligents, mais surtout les bornés avec une patience bienveillante; ne rebutez jamais un enfant qui échoue malgré sa bonne volonté, il a plutôt besoin d'encouragement. » L'anonyme recommande de ne pas retenir trop longtemps les commençants, dans la crainte de les fatiguer outre mesure, d'émousser leur attention et de leur faire prendre la classe en dégoût. Afin de varier les occupations et de rompre la monotonie, MM. Jaquet et Cochard recommandent de faire quelquefois la lecture ou le récit de quelques historiettes ou anecdotes morales.

Pour engager les plus grands à fréquenter régulièrement l'école et à s'y appliquer, on pourra leur parler raison. On leur dira, par exemple, à l'occasion d'une leçon d'instruction civique, que la dignité de l'homme repose sur l'usage de ses droits et sur l'accomplissement de ses devoirs. Or, chaque âge a ses devoirs, et ceux de l'enfance consistent à profiter de tous les moyens possibles de s'instruire, afin de pouvoir plus tard remplir les nouvelles obligations qui seront imposées à l'enfant devenu homme. On leur fera sentir que leurs parents, la commune, l'Etat, la société, attendent cela d'eux. On tâchera, ajoute M. Cochard, de leur faire comprendre combien l'instruction est nécessaire de nos jours, combien il se présente pour l'homme instruit d'occasions d'occuper une place honorable ou lucrative, et surtout combien est à plaindre celui qui, ne sachant gérer ses affaires par lui-même, est obligé d'avoir recours à un homme de lois ou de plume, dès qu'il se trouve dans l'obligation de dresser une note, un compte, de rédiger une lettre, une convention, un rapport, etc. Un excellent stimulant pour engager les garçons à bien profiter de leurs jeunes années pour s'instruire, c'est de leur parler de l'importance qu'il y a pour eux-mêmes, pour leur famille, pour l'honneur de la commune et celui du canton de ne pas échouer dans l'examen qu'ils seront appelés à subir le jour du recrutement, et leur faire entrevoir la désagréable perspective d'être obligé d'assister à un cours complémentaire.»

« L'émulation, dit Mlle Borghini, contribuera aussi puissamment à attirer les enfants à l'école. Que le maître prenne la peine de donner chaque jour aux élèves les notes que chacun d'eux mérite; qu'à la fin de chaque mois ces notes soient additionnées et les places données en conséquence; que chaque élève puisse bien s'apercevoir que celui qui a été absent pendant plusieurs jours occupe une place inférieure à celle qu'il occuperait s'il avait été plus assidu, et l'on verra les absences devenir de plus en plus rares. » Elle se hâte d'ajouter, et MM. Demierre et Jaquet sont de son avis: « Mais que le maître y prenne bien garde, s'il ne veut pas décourager pour toujours ses élèves, au lieu de stimuler leur ardeur pour l'étude, il devra faire preuve de la plus grande impartialité; que le pauvre soit assuré d'obtenir la première place aussi bien que le

riche, s'il la mérite.» Cette pensée est excellente ; nous ferons seulement remarquer que dans une école un peu nombreuse ce mode de donner les bons points est presque impossible, il demande trop de temps. L'anonyme est en communion d'idées avec Mlle Borghini au sujet du registre de progression, seulement il suit un mode plus pratique. Il se contente de donner une fois par semaine, en suite de composition, une note pour chaque branche. Si l'on sait gré de sa bonne volonté, il s'engage à publier dans le *Bulletin* un tableau-modèle pour la distribution de ces notes. Nous sommes persuadés que son travail sera bien accueilli ; il peut donc d'ores et déjà se considérer comme lié par son offre. Les récompenses données aux élèves les plus appliqués et les plus assidus peuvent aussi favoriser la bonne fréquentation. Voici ce que fait M. Jaquet dans sa classe « Les places sont basées sur le nombre total des bons points gagnés par l'élève. Une petite récompense (ordinairement un petit volume de Schmid, un atlas, etc.) est accordée aux quatre premiers élèves de chaque cours. La commune supporte cette dépense qui ne soulève aucune critique et porte de bons fruits.

c) *Rendre le séjour de l'école agréable aux enfants.* Presque tous nos collaborateurs s'occupent de ce sujet. Je cède la parole à Mlle Borghini : « Un dernier moyen d'attirer les enfants à l'école, dit-elle, c'est d'en rendre le séjour agréable, en y maintenant toujours l'ordre, la propreté, en aérant souvent la salle, en la chauffant convenablement en hiver, en l'ornant autant que possible de tableaux religieux ou instructifs, en y faisant apporter pendant la belle saison ces aimables fleurs qui réjouissent la vue tout en charmant l'odorat. Un moment de récréation donné au milieu de la classe prévient aussi l'ennui, la lassitude et le dégoût, qui résultent toujours pour les enfants d'un travail trop prolongé, d'une trop longue tension d'esprit. »

CONCLUSION

Arrivé au terme de notre tâche, nous résumerons le contenu des rapports soumis à notre examen dans les thèses suivantes :

1° La mauvaise fréquentation de beaucoup de nos écoles maintient celles-ci dans un état de souffrance et d'infériorité.

2° Nos lois scolaires, pour ce qui touche à la répression des absences, sont le plus souvent inappliquées ; elles ne portent point les fruits qu'on est en droit d'en attendre.

3° Tous les instituteurs zélés et dévoués reconnaissent la nécessité d'avoir recours à tous les moyens moraux possibles pour obtenir une meilleure fréquentation.

4° L'instituteur entretiendra avec les parents des relations bienveillantes ; il fera tout ce qui dépendra de lui pour les engager à lui envoyer régulièrement leurs enfants ; il s'attachera surtout à mériter par sa bonne conduite, l'estime et la confiance publiques.

5° Il s'efforcera de gagner l'affection de ses élèves, de rendre son enseignement intéressant et son école agréable.

N.-B. Le plan de notre rapport était arrêté, nous en avons déjà tracé tous les principaux linéaments, lorsque nous avons encore reçu (le 19 et le 20 courant) les travaux de MM. Page Jules et Torche Dominique, étudiants à Hauterive. Ces compositions, la première surtout, sont de longue haleine et de mérite pour des débutants. Elles renferment sans doute peu d'idées nouvelles ; nous regrettons cependant qu'elles nous soient parvenues si tard.

Ad. MICHAUD.

Romont, le 23 juin 1878.

II QUESTION

DE L'ORGANISATION D'UNE ÉCOLE, DE LA DIVISION DES COURS, DE LA TACHE ATTRIBUÉE A CHAQUE COURS

Sur cette question pédagogique qui, sans doute, devrait avoir passé au creuset de l'expérience, nous n'avons reçu, à notre grand regret, aucun mémoire de la part des instituteurs des écoles rurales. Par contre, nous devons nos plus vifs remerciements à M. Bise, professeur, ainsi qu'à trois étudiants, MM. Torche, Jolion et Page, à Hauterive, à M. Michaud, instituteur à Romont, et surtout à M. Perriard, directeur de l'école secondaire de Cormerod, pour le zèle qu'ils ont mis à nous faciliter par leurs travaux, une tâche qui eût été pour nous seul d'une aridité désolante.

Si le mutisme a été gardé sur cet important sujet, c'est que peut-être il ne revêtait pas, aux yeux des instituteurs primaires, assez d'actualité. Peut-être aussi l'auront-ils trouvé déjà en partie résolu dans le *règlement* des écoles. Dans ce cas, nous ne pouvons leur en faire trop de reproches.

« M. Michaud, instituteur à Romont, trouve en effet la question inopportune ou mal posée ; inopportune puisqu'il n'y a que deux ans à peine que la Direction de l'Instruction publique a élaboré et rendu obligatoire un programme assez complet sur la matière, et que nous n'avons rien de mieux à faire que d'en tenter un loyal essai. Mais a-t-on voulu, dit-il, mettre à l'étude le programme même, pour en faire ressortir les avantages et les inconvénients, en un mot, le soumettre à une saine critique ? Dans cette supposition, on s'est mal expliqué, on n'a pas limité le terrain sur lequel devraient être portés les débats. »

Quoi qu'il en soit de ces considérations, et en dépit d'une regrettable lacune dans le concours de ce rapport, nous essayerons néanmoins de l'aborder en réclamant d'avance l'indulgence de l'honorable assemblée au sein de laquelle il sera discuté.

I De l'organisation de l'école

Nous empruntons à l'excellent traité de M. Charbonneau, la définition assez judicieuse de cette organisation. Il entend par là : « Les arrangements et les moyens pris et fixés d'avance pour diriger, faire marcher l'ensemble d'une école. »

Nous le savons. Le succès de l'enseignement ne dépend pas uniquement des connaissances de l'instituteur, de la manière de les communiquer et de les faire comprendre aux élèves.

« Dans une école primaire, dit M. Jolion, étudiant à Hauterive, il y a encore une autre tâche à remplir, tâche tout aussi difficile et importante, c'est d'organiser une école, d'en diviser et d'agencer les divers cours, de faire marcher avec ordre et méthode tout l'ensemble de la classe et de mettre en jeu tous les rouages qui la composent. »

« Qui dit bonne organisation, ajoute M. Perriard, directeur à Cormerod, dit à la fois *ordre*, *discipline* et *progrès*. D'ailleurs une bonne organisation n'est-elle pas partout indispensable ? Que serait, par exemple, une armée mal organisée ? Même avec les meilleurs combattants, la victoire serait toujours incertaine. Et l'école, elle aussi, doit remporter, chaque jour, une victoire, victoire moins éclatante, il est vrai, mais certainement plus belle, plus grande, plus noble que ce que l'on gagne sur les champs du carnage. »

« Il ne s'agit plus maintenant de diriger son école d'après le caprice du moment. Nous devons, et c'est l'idée développée par les étudiants MM. Page et Torche, adopter un plan d'organisation logique et rationnel, et faire à tout jamais trêve avec cette routine qui doit être flétrie et rendue odieuse à ceux qui ont des intérêts à soigner et des devoirs à accomplir. »

Sans doute, il est difficile de bien faire marcher une école. Aussi avait-il raison un de nos anciens professeurs de l'école normale de répéter et de faire comprendre aux élèves-régents que « la méthode (ou plutôt l'organisation) a été de tout temps et sera toujours la pierre d'achoppement, l'obstacle contre lequel viendront échouer la plupart des instituteurs primaires. Apprendre à la connaître pour pouvoir l'appliquer d'une manière intelligente, est la condition *sine qua non* de tout succès.

Bien que notre règlement scolaire renferme quelques prescriptions qui peuvent plus ou moins guider le maître dans la marche à suivre, nous sommes de ceux qui pensent qu'on ne peut assurément pas, pour la bonne direction de son école, s'en rapporter exclusivement aux jalons qui y sont indiqués. Des directions plus étendues, et descendant même dans les plus petits détails sont ici de rigueur. Dans cette partie, plus peut-être que dans d'autres qui ont rapport à l'enseignement, il importe que l'instituteur acquière la connaissance des moyens qui lui permettent d'organiser son école d'après les principes consacrés par l'expérience.

Et d'abord, la présence et l'organisation du mobilier sont d'une nécessité indispensable pour remplir avantageusement notre tâche. Le règlement de 1876 y a pourvu en ordonnant tous les objets qui doivent servir à la tenue d'une école. Nous ne les rappellerons pas ici. Nous n'avons en ce point qu'à nous conformer aux prescriptions du chap. II, art. 13 et suivants.

Il est bien entendu qu'avec un matériel insuffisant, le maître heurtera toujours contre des difficultés qui paralyseront ses efforts. Grâce au zèle de MM. les Préfets et de MM. les Inspecteurs, cette lacune en fait de matériel tend de jour en jour à se combler. La Direction de l'Instruction publique, elle-même toujours vigilante, ne manque pas de doter bon nombre de nos écoles des objets nécessaires à l'enseignement.

Nous ne croyons pas devoir pour le moment exiger un matériel plus considérable que celui que nous impose notre règlement scolaire. Tout ce qui peut contribuer à rendre le séjour de l'école agréable et attrayant pour les élèves, nous y est expressément recommandé. Il ne nous reste qu'à exprimer le désir de voir nos salles d'école pourvues de tout ce qui peut en former une espèce de jardins d'enfants.

Néanmoins une importante organisation laisse à désirer dans bien des localités. Nous voulons parler du matériel nécessaire pour l'enseignement intuitif.

Les tableaux recommandés font généralement défaut. L'instituteur peut toutefois y suppléer en collectionnant une foule d'outils usuels, de dessins représentant le mobilier des maisons, les divers objets et instruments d'agriculture, les animaux domestiques, etc., etc.

Les nombreux avantages que l'on retire de ces leçons intuitives, suffisent pour engager le maître à organiser ce bazar qui doit meubler les jeunes intelligences d'une foule de notions utiles.

« M. Torche, étudiant, plaide chaudement en faveur de ce matériel, de ces mille petits riens, qui ne manquent jamais d'être attrayants pour l'enfance. Puis, essayez ces leçons, nous dit-il, je vous assure une bonne réussite et surtout une bonne fin. »

En tête de cette organisation matérielle se placent encore l'ordre et la discipline dont nous ne dirons qu'un mot.

L'ordre qui est la conséquence de la discipline, est la principale cause du succès, le véritable progrès dans les études. Il facilite singulièrement le travail intellectuel et est à juste raison appelé un instituteur muet. Cet ordre embrasse tout notre système d'organisation et doit y présider dans tous ses détails.

Que tout se fasse donc avec ordre et régularité si nous voulons avancer sans peine et d'un pas assuré dans la voie que nous avons à parcourir. Une fois qu'on en a pris l'heureuse habitude, il devient une nécessité telle que tout ce qui est désordre choque nos sens.

La discipline constitue l'auxiliaire le plus indispensable de tout enseignement. L'instituteur connaîtrait-il les meilleurs principes qui doivent présider à la tenue d'une école, aurait-il classé ses élèves avec le plus profond discernement, se mettrait-il à l'œuvre avec la plus pure intention, si la discipline vient à faire défaut, tous ses soins, toutes ses peines seront frappées de stérilité.

II De la division des cours.

La classification des élèves en cours, en rapport avec le degré de leur instruction, est une chose qui ne peut pas être abandonnée à l'arbitraire.

Bien établie, elle est un excellent moyen d'éducation, d'émulation et de discipline.

« Avant tout, dit M. Perriard, au commencement de chaque année scolaire et même au début de chaque semestre, traçons notre *plan d'études* qui sera notre *vade-mecum* pour la campagne que nous allons parcourir. Viendra ensuite l'élaboration d'un ordre du jour qui n'est pas autre chose que l'application synoptique et hebdomadaire du plan d'étude. Sous ce rapport, l'instituteur trouvera sa tâche considérablement abrégée, en consultant le *programme* que nous trouvons dans le règlement des écoles primaires, à la page 11 et suivantes. »

« Le pilote, avant de mettre à la voile, dit M. Page, étudiant, fait tous les préparatifs nécessaires pour mener son équipage à bonne fin. Il a un but fixe ; il se trace une route sûre, prévoit et évite les écueils, se prémunit contre les obstacles qui peuvent se présenter. Il fait de la boussole son guide inséparable. »

« De même, l'instituteur qui veut remplir consciencieusement sa tâche, ne marchera pas à l'aventure. Avant de commencer, il se tracera un plan approprié à chaque cours de l'école qu'il va diriger et aux besoins réels de ses élèves. »

Ce plan d'étude ou programme à parcourir, pourrait être subdivisé en quatre parties. Il déterminerait les matières à parcourir pendant le terme de deux mois, à la fin desquels l'instituteur est obligé de donner à chacun de ses élèves, une note de mérite sur chaque branche, selon que le comporte notre registre de progression.

Pour ce qui concerne la division des cours, les auteurs des travaux estiment avec raison qu'il convient d'en établir le moins possible. Dans nos écoles fribourgeoises qui comptent en moyenne de 40 à 50 élèves, de tout âge et de portées différentes, le nombre des divisions ne peut cependant pas être inférieur à trois. A cet égard, ils se conformeront aisément aux sages prescriptions de nos législateurs qui établissent aussi trois cours progressifs.

A ce sujet, M. Perriard fait de justes réflexions que je retrouve en partie dans les travaux des trois étudiants. « Ainsi nous n'oublierons pas que la multiplicité des cours nuit considérablement à la bonne organisation d'une école et partant au progrès de l'enseignement. Nous

savons en outre que le meilleur enseignement sera toujours celui du maître. Or plus nous réduirons le nombre des cours, plus aussi nous gagnerons du temps pour l'enseignement magistral. »

La division des cours doit permettre le plus souvent possible un rapport direct entre le maître et les élèves. « Les leçons de l'instituteur, dit M. Torche, étudiant, seront toujours les meilleures ; son influence personnelle sur le caractère de l'enfant est beaucoup plus considérable ; en un mot, l'éducation tout entière et surtout l'éducation morale a des résultats plus certains et plus abondants. Dans l'enseignement, n'oublions pas que la *qualité* l'emporte sur la *quantité* : l'enfant ne retient que ce qu'il a bien saisi et sa mémoire demande de fréquentes récapitulations. »

Pour rendre les leçons fructueuses, efforçons-nous de les donner autant que possible nous-mêmes. « Souvent les moniteurs dont nous nous servons, ajoute M. Jolion, étudiant, enseignent en ne suivant aucune méthode ; ils travaillent selon leur caprice. » « Pour les récapitulations, dit M. Torche, leur rôle est tout à fait nul, puisqu'ils ne savent jamais ce qui a été enseigné dans les leçons précédentes. »

Cependant nous croyons qu'en admettant ce système de trois divisions, nous aurons souvent une grande différence de portées entre les premiers d'une division et les derniers. Dans l'exécution de divers travaux, il en résultera de l'ennui, du désordre même, chez les plus avancés, et du découragement chez les autres qui ne pourraient suivre leurs camarades. « Il est certain, et je cite M. Page, que ce manque d'émulation retarderait sensiblement le progrès des élèves. »

De là encore la nécessité de subdiviser les cours pour l'étude de quelques branches, entr'autres pour la grammaire et l'arithmétique. Mais alors, le maître ne pourra suffire à tout ; il devra se servir d'un aide.

« Avec la division de la classe en trois cours, M. Bise croit que l'instituteur peut faire tout lui-même, à part quelques leçons pour lesquelles il sera obligé d'avoir recours à un auxiliaire.

« Ainsi les moniteurs, dit-il, peuvent être employés sans trop d'inconvénients pour faire les dictées (mais non pour la correction), puis pour les répétitions des leçons étudiées les jours précédents, pour la correction des devoirs de calcul au cours inférieur.

« Mais si l'on peut se servir avec avantage d'aides pour les cas susmentionnés, il n'en est pas de même pour d'autres. En effet, la correction des devoirs de grammaire, de géographie, d'histoire, de lecture, exigent la présence du maître, surtout au cours inférieur, contrairement à ce qui se fait généralement. »

« Bien des branches gagneront, dit M. le directeur Perriard, à être enseignées simultanément à toute la classe. Dans son travail, il démontre comment la lecture, le calcul mental, le dessin, les leçons orales d'histoire, soit le récit des faits les plus saillants, exposés avec vie et entrain, soit aussi les premières leçons de géographie, si pleines de charmes et d'attrait pour l'enfance, les leçons de chant, peuvent être suivies même par la division inférieure d'une école.

« En outre, la mise au net des dictées, des compositions, ainsi que les leçons de comptabilité, le tout tracé en partie sur le tableau noir, sera un excellent exercice d'écriture auquel presque toute l'école pourra prendre part.

« En préconisant ce système d'enseignement, le même auteur n'entend pas proscrire complètement la leçon raisonnée qui se donne toujours systématiquement à chaque cours. »

Selon nous, ces leçons directes conviendraient plus spécialement dans les cours d'été, alors que souvent l'école ne comprend que les élèves des degrés inférieurs, et que le choix d'un aide dans ces circonstances devient difficile.

« Comme on le voit, l'organisation d'une école, poursuit M. Perriard, repose en grande partie sur la manière intelligente avec laquelle le maître organisera ses cours. »

III Tâche attribuée à chaque cours

« Ici, M. Bise, professeur, pense qu'on peut se baser sur la distribution des matières qui a été établie dans le règlement en les modifiant toutefois dans certaines parties, suivant la force des élèves et les circonstances, mais seulement lorsqu'il est bien prouvé qu'il y a avantage à y apporter des modifications. »

M. Perriard partage à peu près les mêmes idées. « L'instituteur se basera avant tout sur la force intellectuelle de ses élèves, sur le milieu où il se trouve, sur l'âge de chaque enfant, et enfin sur l'importance particulière de chaque branche. »

Ces considérations sont trop bien fondées pour que nous nous attachions ici à présenter un plan d'étude à attribuer à chaque cours.

« Avec les élèves de la division inférieure, le maître, ajoute M. Perriard, sera sobre de devoirs. Un auteur a dit : C'est moins ce qu'on mange qui nourrit que ce que l'on digère. Peu, mais bien, est un principe pédagogique dont on ne doit jamais s'écarter.

« Mais si d'un côté, il convient de ne pas surcharger l'esprit de l'enfant par des tâches trop grandes, il faut par contre que la parole du maître soit souvent là, surtout avec les commençants. C'est alors que les habitudes bonnes ou mauvaises se prennent. C'est alors que l'on peut lancer dans une bonne voie, l'école même la plus déguenillée et la plus enfoncee. Alors seulement les progrès seront véritablement réels et rapides. »

Avec les plus jeunes, insistons particulièrement sur la lecture et l'écriture, seules branches au moyen desquelles nous pouvons les tenir constamment occupés. Dans ce but, profitons surtout des cours d'été, au commencement desquels doit avoir lieu l'admission générale des petits.

« Quant à la longueur des leçons, l'auteur précité estime avec raison qu'elle doit être proportionnée à l'âge et à la force de l'enfant. Pour les plus jeunes surtout, varions et multiplions les leçons.

« Les forces de leur intelligence sont comme leur âge : elles sont faibles et délicates. Avec les plus grands qui peuvent supporter une plus forte tension d'esprit, les leçons seront de plus longue haleine, une heure par exemple, pour chaque branche. Surtout évitons avec le plus grand soin l'accumulation des matières de même nature. »

Il arrive quelquefois que le jeune auditoire semble fatigué de la leçon, indifférent ou distrait. Tâchons alors de le réveiller par un trait qui pique la curiosité, par une gentille anecdote ; au besoin, changeons même la marche de l'école.

Pour n'être pas embarrassé dans la distribution du travail, il importe que l'instituteur prépare ses leçons et tienne régulièrement son journal de classe.

« Nous savons, dit M. Page, étudiant, que l'improvisation n'est pas toujours si facile, surtout pour les débutants. Eh bien, c'est dans une bonne préparation que l'on pourra prévoir les objections des élèves,

préparer les digressions, dans le double but de récréer les élèves et d'orner leur esprit de connaissances utiles. »

Pour le commencement des classes, il convient de placer les matières qui exigent une application plus soutenue, tels que les compositions, la grammaire, l'étude du catéchisme, le calcul, la lecture chez les commençants. Pour la fin, réservons les leçons qui fatiguent moins l'esprit, comme l'écriture, le dessin linéaire, la géographie, la tenue des cahiers, etc., la lecture pour les grands.

« Dans l'intérêt de l'ordre, supprimons, dit M. Perriard, ces récitations monotones et routinières les unes à la suite des autres, au commencement des classes. Le moyen le plus efficace pour éviter le bruit et la confusion, c'est de faire mettre par écrit, dans une division, la récitation étudiée, tandis que l'autre division reproduit sa tâche oralement.

« Ne perdons encore pas de vue ce triple moyen d'instruction qui peut s'appliquer à bien des branches du programme: *explication, interrogation et répétition*.

« *Explication* préalable, le plus souvent au tableau, car l'instruction est d'autant plus solide qu'elle nous arrive par le plus grand nombre d'organes. *Interrogation* particulière ou collective. C'est le moyen d'amener de la variété et de la vie dans les leçons, c'est le moyen de s'assurer si l'on a été compris. *Répétition*, en allant lentement, on gagne en profondeur, a dit un pédagogue distingué. »

La tâche attribuée à chaque cours sera réglée par un ordre du jour qui, en résumé et selon M. Jolion, étudiant, sera combiné de telle sorte 1° Que l'on accorde à chaque branche du programme un temps en rapport avec l'importance de cette branche; 2° que le concours de l'aide soit rarement employé; 3° enfin, que le maître se trouve le plus souvent possible en relation avec les élèves. »

Une considération sur ce dernier point terminera mon rapport.

Si dans ces relations, les élèves ne voient jamais en leur maître que la compression et les rigueurs de l'autorité, leurs cœurs ne s'ouvriront guère. Du moins de temps à autre, soyons pour eux la personnification de l'aménité, de la bienveillance et de la charité affectueuse. Mieux encore, identifions-nous avec les enfants, pour les porter au bien et faire véritablement l'œuvre de l'éducation en leur procurant l'instruction.

Villarepos, le 24 juin 1878.

F. PAUCHARD, instituteur.

III QUESTION

LE LIVRE DE GÉOGRAPHIE DE M. ETLIN, TRADUIT PAR M. EGGER,
CONVIENL-IL A NOS ÉCOLES PRIMAIRES ?

Dix travaux nous ont été remis sur cette question, dont quatre par des instituteurs et six, par des élèves de l'école normale. Ce sont ceux de

MM. Bovet, instituteur à Chatonnaye; Francey, instituteur à Bulle; Loup, instituteur à Neyruz; Pauchard, instituteur à Villarepos.

Elèves de l'école normale d'Hauterive: MM. Cardinaux Emile, Dessarzin Xavier, Levet Joseph; Page Jules, Torche Dominique, Vallélian Pierre.

Si nous n'avons pas reçu un plus grand nombre de travaux sur cette question, nous en connaissons les causes; nous avons l'espoir que ces causes ne se renouvèleront pas.

Nous diviserons la question posée en deux sous-questions auxquelles nous répondrons successivement de notre mieux, savoir: I. *Quelles conditions doit remplir un ouvrage de géographie, pour convenir aux élèves des écoles primaires, 1° Quant au programme? 2° Quant à la méthode? II. Le manuel Etlin remplit-il ces conditions?*

Nous regrettons que la plupart des travaux que nous avons reçus n'aient abordé qu'indirectement ce qui concerne le plan à suivre dans la composition d'un ouvrage de géographie. Qu'il nous soit permis d'y suppléer le plus brièvement possible.

I

Quelles conditions doit remplir un ouvrage de géographie, pour convenir aux écoles primaires?

1° *Quant au programme.* Voici quelles sont, à notre avis, les matières que doit renfermer un manuel de géographie pour être approprié aux besoins des enfants de nos écoles:

- a) Un sommaire pour la géographie locale;
- b) La géographie détaillée du canton;
- c) La géographie de la Suisse avec un développement suffisant, mais sans entrer toutefois dans des détails insignifiants, ou que les élèves ne retiendraient pas. Les cantons qui entourent le nôtre doivent naturellement occuper une plus large place;
- d) Un abrégé de géographie générale, avec plus de développement pour l'Europe et la Palestine que pour les autres contrées;
- e) Les notions de cosmographie et de sphère les plus indispensables.

2° *Quant à la méthode.* « Avant de commencer une entreprise ou d'élever un édifice, dit Jules Page, étudiant, on s'adresse tout naturellement ces questions: Quel est mon but? Quelle marche dois-je suivre, quels moyens dois-je employer pour y arriver? Et l'on dresse un plan en rapport avec ce but et ces moyens. »

Or, il en est de même en enseignant: ici aussi, l'on a un but à atteindre, une marche à suivre, des moyens à employer. De là, la nécessité d'avoir un plan, une méthode.

Mais, à quelle méthode doit-on donner la préférence. Quelle est celle qui mène le plus sûrement au but? Laissons ici la parole à Dominique Torche pour répondre à ces questions: « Pour toutes les branches, dit-il, la méthodologie nous apprend à aller du connu à l'inconnu; pour la géographie, il n'y a donc pas de chemin plus naturel, plus en rapport avec les principes de la pédagogie, que celui qui mène de la maison paternelle, c'est-à-dire du connu, à la patrie, à l'univers, c'est-à-dire à l'inconnu. »

C'est donc la méthode synthétique qui doit être employée dans l'élaboration d'un manuel de géographie à l'usage des écoles primaires.

C'est, du reste, cette méthode qu'ont suivie les auteurs de plusieurs des meilleures géographies éditées dans les cantons voisins. Nous ne citerons que le *Cours élémentaire de géographie*, à l'usage des écoles primaires du canton de Vaud, par M. Cornu, et le *Manuel de géographie*, pour les écoles primaires du Jura bernois, par M. Jacob, instituteur au progymnase de Bienne.

C'est la même méthode que patronne M. Buisson dans son *Rapport sur l'instruction primaire à l'exposition universelle de Vienne*, lorsqu'il dit, en parlant d'un ouvrage exposé par un instituteur de Leipzig : « C'est un guide pour les premières leçons de géographie, d'autant plus intéressant qu'il montre comment un maître habile peut, même au sein d'une grande ville, donner à ses élèves d'excellentes notions de géographie physique, et les mener progressivement du plan de l'école au plan de la ville et à la carte du pays.

C'est encore la méthode synthétique que recommande M. Charles Defodon, dans un excellent rapport fait en vue de l'exposition, et publié par le *Manuel général de l'instruction primaire*.

Entrons maintenant dans quelques détails sur l'application de la méthode synthétique à la rédaction d'un traité classique de géographie.

Ce dernier doit renfermer d'abord, avons-nous dit, un *sommaire pour la géographie locale*. Mais, objectera-t-on, pourquoi un sommaire ? Il faut, dans le manuel, donner à la géographie locale un développement suffisant, ou la laisser complètement de côté, car, en quoi ce sommaire aride pourrait-il être utile aux élèves ? — Fort bien ; mais il est à remarquer que ce sommaire ne doit figurer dans le traité qu'afin que ce dernier renferme toutes les parties de la géographie, et qu'il est destiné exclusivement au maître. En effet, la géographie locale doit être essentiellement intuitive et elle peut, et elle doit même, comme le dit fort bien M. Defodon, être enseignée aux enfants. Il serait dès lors parfaitement absurde de surcharger l'ouvrage de longues explications théoriques et de définitions qui, sans être d'aucune utilité pour l'élève, auraient l'inconvénient d'augmenter sensiblement le prix du manuel. Le maître doit suivre l'ordre indiqué par le sommaire en en développant chaque partie ; mais, comme nous venons de le dire, l'instituteur ne saurait enseigner avec fruit les éléments de la géographie et la signification des termes employés dans cette branche autrement que par l'intuition. Il utilisera à cet effet les promenades scolaires. Il rencontrera sur sa route de petites plaines, des vallons, des cours d'eau, des collines, des étangs, des prés, des forêts, des pâturages, des rochers, des sources, et il en profitera pour apprendre aux élèves la terminologie géographique.

Nous ne croyons pas devoir nous étendre plus longuement sur la destination et le mode d'emploi du sommaire pour la géographie locale. Établissons-en maintenant un spécimen.

1° *La salle de classe*

a) Tracé du plan de la salle sur le tableau noir, placé horizontalement au milieu de la salle.

b) Points cardinaux, en prenant pour direction les quatre angles de la salle. — Exercices.

2° *La commune*

a) Tracé du plan de la commune, en y plaçant d'abord la maison paternelle, puis les maisons environnantes, et enfin les plus éloignées.

b) Les environs du village : chemins, sources, ruisseaux, rivières, étangs, collines, montagnes, vallées, champs, prairies, chemin de fer, etc.

(*N.* — Ce n'est qu'après avoir donné une leçon intuitive qu'on passera à la représentation sur le tableau noir des chemins, ruisseaux, etc.)

c) Explications sur le climat, les animaux domestiques, les principales plantes cultivées.

d) Les habitants : nombre, occupations (agriculture, élève du bétail, industrie, commerce), écoles, langues, religion. — Exercices.

3° *La paroisse*

a) Tracé de la carte de la paroisse sur le tableau noir, en représentant chaque commune par un petit cercle ou un petit carré.

b) Description abrégée des autres communes ou hameaux de la paroisse et de leur territoire.

c) Autorités communales et paroissiales. (1)

Passons maintenant au *canton de Fribourg*.

Ici encore, on doit aller du connu à l'inconnu, c'est-à-dire qu'on doit voir d'abord le district auquel on appartient, puis les districts limitrophes, et enfin, les plus éloignés. Mais, comme il est naturellement impossible de placer en premier rang pour tout le monde dans le *Traité*, le district auquel appartient la commune du domicile, c'est à l'instituteur à établir l'ordre voulu.

Il va sans dire qu'avant de commencer l'étude de la carte du canton, qui est la première que les enfants aient entre les mains, le maître doit leur faire connaître la manière de s'orienter devant une carte. De plus, il doit leur donner une idée suffisante des objets qui sont figurés sur les cartes, et des moyens qu'on est convenu d'employer pour les représenter. L'instituteur devra consulter sur ce sujet l'excellente petite brochure qui accompagne la carte Gerster, car ces matières ne peuvent pas entrer dans le cadre restreint d'un manuel à l'usage des élèves.

Voici l'ordre que l'on pourrait suivre dans la distribution des matières pour ce qui concerne le canton de Fribourg :

1° Divisions et limites ;

2° Montagnes et vallées ;

3° Hydrographie ;

4° Localités ;

5° Coup d'œil rétrospectif sur le canton de Fribourg. Ce paragraphe pourrait être subdivisé comme suit : *a*), étendue ; *b*), régions climatiques ; *c*), productions ; *d*), agriculture, industrie, commerce ; *e*) voies de communication ; *f*), population, langues, religion ;

6° Histoire territoriale du canton de Fribourg. (2)

Géographie de la Suisse

Cette partie de l'ouvrage pourrait être précédée d'une introduction comme celle-ci : « Nous avons vu dans les leçons précédentes que le canton de Fribourg est entouré par les cantons de Berne, Neuchâtel et Vaud.

(1) La géographie locale pourrait être étendue au district en ayant surtout égard aux chefs-lieux de paroisse et aux autorités de district.

Pour traiter cette partie de la géographie, il est nécessaire que le maître compose, pour son école, une petite description de la commune, de la paroisse et du district.

(2) Cet ordre est, à peu de chose près, celui qu'a suivi M. Jacob, dans son excellente *géographie du canton de Berne*.

Ces cantons, ainsi que le nôtre, font partie d'une contrée beaucoup plus étendue qu'on appelle la Suisse, et que nous allons maintenant étudier. »

Quant à la distribution des matières, on pourrait suivre le même ordre que pour le canton de Fribourg, en ajoutant toutefois au paragraphe 2, les *principales* routes alpestres.

Après avoir parcouru les trois premiers paragraphes, on passerait à l'étude de la géographie politique des différents cantons, en commençant par ceux qui avoisinent le nôtre, puis l'on terminerait par le *coup d'œil rétrospectif* et l'*Histoire territoriale*.

Il est évident que la géographie de la Suisse doit être moins détaillée que celle du canton, surtout en ce qui concerne les montagnes, vallées, rivières et lacs.

De l'étude de la Suisse on passerait à la *géographie de l'Europe* en commençant à peu près en ces termes : « Nous avons vu, en étudiant la géographie de la Suisse, que notre patrie est limitée par la France, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie. Ces pays, ainsi que le nôtre, font partie d'une contrée beaucoup plus vaste, qu'on appelle l'Europe, et que nous allons maintenant apprendre à connaître.

On verrait d'abord les limites et les divisions de l'Europe, puis les montagnes, vallées, plateaux et plaines basses, les fleuves, rivières et lacs, et mers, golfes, détroits, îles, presqu'îles, caps et isthmes. Il n'est pas besoin de dire que, pour ce qui précède, on se bornerait aux noms qui présentent le plus d'importance.

De là, on arriverait à la description politique des Etats, en commençant par ceux qui sont le plus directement en rapport avec notre patrie. Ces derniers doivent être traités moins sommairement que la Russie, la Turquie, par exemple.

Voici quel est, à notre avis, l'ordre qu'on pourrait suivre dans le manuel : France, Allemagne, Autriche, Italie, Espagne, Portugal, Angleterre, Belgique, Hollande, Danemark, Suède et Norvège, Russie, Turquie, Grèce.

Pour chaque pays, on citerait les villes importantes, avec quelques indications sur l'étendue, la forme du gouvernement, le climat, les productions, la population, les langues et les religions.

On terminerait la géographie de l'Europe par un coup d'œil rétrospectif sur cette partie du monde, après quoi on passerait à l'Afrique, puis à l'Asie, à l'Océanie, et enfin, à l'Amérique, en suivant le même ordre que pour l'Europe. Toutefois, on abrégèrait beaucoup plus encore, excepté pour la Palestine, dont la géographie doit recevoir un développement suffisant.

La description des parties du monde serait suivie d'un résumé général concernant les principales races d'hommes, les langues parlées et les religions professées sur le globe.

Enfin, comme complément du cours de géographie, l'ouvrage renfermerait des notions très-succinctes de sphère et de cosmographie.

Les unes des villes les plus remarquables, quelques figures cosmographiques, ainsi que des questionnaires et des exercices à la fin de chaque chapitre figureraient, croyons-nous, avantageusement dans le manuel.

Nous voici arrivé à la fin de la première partie de notre travail. Quoique ce que nous avons dit jusqu'ici ne se rattache pas tout à fait directement à la question qui nous était posée, nous avons cru nécessaire de faire, le plus brièvement possible, un exposé de la méthode qu'on doit suivre dans l'élaboration d'un manuel de géographie, en nous basant pour cela sur les ouvrages de MM. Cornu et Jacob, et sur les précieuses directions que renferme l'excellent *Cours de pédagogie* de Charbonneau.

Passons à la seconde partie de notre rapport.

II

Le manuel Etlin remplit-il ces conditions ?

1° *Quant au programme.* Nous avons dit qu'un *Traité* à l'usage de^s élèves devait renfermer : 1° Un sommaire de géographie locale. Or, l'ouvrage d'Etlin ne renferme rien de semblable. 2° La géographie détaillée du canton. Cette partie du livre est suffisante, excepté en ce qui concerne la géographie politique, où il faudrait faire entrer toutes les communes, pour des motifs que nous expliquerons plus loin. 3° La géographie de la Suisse, avec un développement suffisant, mais sans entrer toutefois dans des détails insignifiants, ou que les élèves ne retiendraient pas.

Les travaux qui nous ont été remis signalent trois principaux défauts de la géographie Etlin, quant au programme : *a)* La géographie de la Suisse est trop détaillée ; elle renferme une foule de noms insignifiants ; *b)* Par contre, plusieurs noms de villes ou de bourgs importants n'y figurent pas ; *c)* Beaucoup de noms cités dans le manuel ne sont pas mentionnés sur la carte Keller qui est celle qu'on emploie généralement dans nos écoles primaires.

Etendons-nous un peu sur chacun de ces points :

a) « Pourquoi, dit M. Loup, surcharger la mémoire des élèves de tous ces noms de montagnes, de cols, de rivières, de lacs, de villages, noms qui seront oubliés peu de temps après avoir été appris ? »

« Sans vouloir faire de la critique, — nous citons ici M. Francey, — nous sommes d'avis que l'auteur entre dans trop de détails. Qu'importe, en somme, à un Fribourgeois de savoir que le torrent de Kamm coule dans la vallée de Münster, et que le Sichelkamm se trouve dans le canton de St-Gall ? Ce sont là des détails qui ne peuvent intéresser que nos officiers. »

MM. Pauchard et Bovet expriment la même chose en d'autres termes.

Tous les étudiants qui ont traité la 3^{me} question partagent à ce sujet la manière de voir de MM. les instituteurs. Pour ne pas trop prolonger cette partie de notre tâche, nous ne citerons que l'un d'entre eux, Jules Page :

« Si l'élève, dit-il, peut apprendre toute cette hyrielle de noms de montagnes, de cols, de vallées, etc., ce qui est déjà bien difficile, comment pourra-t-il les retenir ? A peine sera-t-il émancipé de l'école qu'il ne lui restera qu'un souvenir bien vague de ces noms, qui n'auront servi qu'à édifier dans son esprit une véritable tour de Babel. De cette manière, l'instituteur n'aura retiré de toutes ses peines qu'un résultat bien médiocre. »

Qu'on nous permette de citer quelques noms insignifiants, afin de prouver mieux encore, s'il est nécessaire, que la géographie Etlin est tout à fait trop détaillée. Pour le canton de Zurich où l'on ne trouve, comme on sait, que des collines, la géographie ne cite pas moins de 12 noms de montagnes ; ce sont : le Hœrnli, le Schnebelhorn, le Schauenberg, l'Allaman, le Bachtel, l'Irchel, le Pfannenstiel, l'Albis, l'Uetliberg, le Schnabel, le Hohe-Rhone et le Lægern. Pour le canton de Thurgovie, on cite les châteaux de Volksberg, d'Engensberg, de Salenstein, d'Arenenberg, de Sonnenberg et de Steinegg. Or, je vous le demande, comment des élèves, qui ont déjà tant de peine à lire le français comme il faut, parviendront-ils à lire et surtout à retenir cette longue liste de noms allemands, pour la plupart sans importance aucune ? Ne suffirait-il pas de citer, comme montagnes, pour le canton de Zurich, le Hœrnli et l'Uetliberg, à cause de la belle vue qu'on y jouit et du chemin de fer qui conduit au sommet de ce dernier, et, comme château, pour la Thurgovie, celui d'Arenenberg, propriété de la famille Bonaparte ?

En somme, le manuel Etlin contient beaucoup trop de noms de montagnes, de rivières, de lacs, de bains, de villages et de châteaux.

b) Comme le fait observer Emile Cardinaux, si, d'un côté, beaucoup de noms insignifiants sont mentionnés dans l'ouvrage, d'autre part, plusieurs villes ou chefs-lieux de district n'y figurent pas; nous citerons Elgg, Grüningen, Andelfingen, Hinweil et Affoltern dans le canton de Zurich, Wiedlisbach dans celui de Berne, et Klingnau dans celui d'Argovie. Et pourtant, bien qu'il ne soit pas absolument nécessaire de citer ces localités, elles ont certainement autant et plus d'importance que le vallon de Gadmen (Berne), le château de Bruneck (Argovie), le Katzensée (Zurich), et Obergesteln (Valais).

c) Ainsi que le font remarquer Xavier Dessarzin et Joseph Levet, étudiants; un bon nombre de noms cités dans la *géographie* sont introuvables sur la carte Keller qu'on emploie dans la plupart de nos écoles. Nous mentionnerons Zùmdorf (Uri), Bibereck (Schwyz), les bains de Rotzlöch (Unterwald), le Rengbach (Lucerne), le Schnabel (Zurich), la Gurze, riv. (Berne), le Vogelberg, le Helfenberg et la Vanne (Bâle), les bains de Morgins (Valais), etc. Or, si ces noms-là avaient quelque importance, ils seraient indiqués sur la carte Keller, qui est assez détaillée. Il est donc tout à fait inutile, pour ne pas dire absurde, de les citer dans le livre de l'élève.

Relevons maintenant quelques fautes d'impression et autres que renferme la géographie Etlin, et qui, pour cet ouvrage-ci, sont restées inaperçues. A la page 53, dans le § intitulé; *Formation territoriale de la Suisse*, nous trouvons le passage suivant: « La petite république de Gersau et l'abbaye d'Engelberg étaient placées sous la protection des cantons voisins. *Il y avait en outre à cette époque six républiques indépendantes et trois monarchiques.* » On a voulu dire évidemment *trois États monarchiques*.

A la page 148, on a écrit le *Lindenburg*, au lieu de *Lindenberg*. A la page 98, le manuel porte « le *Suren* »; or, la carte Keller et l'atlas Dufour donnent *Sauren* (montagne du canton de Glaris).

M. Loup relève une autre faute. A la page 166, nous lisons ce qui suit: « Payerne, ville avec un château et une *ville* très-ancienne où reposent les restes de la reine Berthe. » Il fallait mettre, au lieu de *ville, église*, comme dans la précédente édition.

Nous pourrions signaler plusieurs autres fautes encore, mais, comme nous n'y attachons pas grande importance, nous en resterons là.

Une *géographie* pour nos écoles, doit renfermer, avons-nous dit, 4° Un *abrégé de géographie générale* avec plus de développement pour l'Europe et la Palestine que pour les autres contrées. Or, le manuel Etlin est tout à fait insuffisant sur ce point, puisqu'il contient à peine les noms des cinq parties du monde. « Et pourtant, dit Jules Page, de nos jours où chacun lit les journaux, où les relations avec les peuples sont si nombreuses et si étendues, on ne peut presque pas ignorer les noms des pays et ceux de leurs principales villes. »

« Il sera certainement plus utile aux élèves de connaître les lieux qu'a visités le Sauveur, ajoute Dominique Torche, que de savoir combien de fois par an les rayons du soleil tombent sur le village d'Elm, au pied du Schindlenberg, en traversant une galerie naturelle appelée Martinsloch. »

« Est-il raisonnable, dit encore Xavier Dessarzin, de laisser ignorer aux enfants le nom même de Rome, cette capitale de la chrétienté, alors qu'on veut leur faire apprendre celui du Schweizerthor, col perdu sur les confins du Voralberg? »

Nous croyons avoir démontré suffisamment que l'ouvrage d'Etlin est tout à fait insuffisant en ce qui concerne la géographie générale.

« Or, comme le fait remarquer Pierre Vallélian, si l'on veut donner aux élèves quelques notions sur cette partie de la géographie, il faut acheter un nouveau livre. Mais ce n'est pas là chose agréable et facile quand on connaît la répugnance de beaucoup de parents à faire des dépenses pour le matériel d'école. » De là, la nécessité de joindre la géographie générale à celle de la Suisse.

On pourrait en dire autant pour la géographie du canton. C'est pourquoi nous avons proposé plus haut de faire entrer dans cette partie de l'ouvrage toutes les communes du canton. De cette manière, on n'aurait plus besoin que d'un livre, tandis qu'actuellement, si l'on veut remplir le programme, on est obligé d'acheter trois ouvrages : La géographie du canton, celle de la Suisse, par Etlin, et, soit la géographie de Guinand, soit celle des instituteurs au Collège cantonal de Lausanne, soit celle de Cortambert, pour la géographie générale. Or, l'acquisition de ces trois manuels exige une dépense beaucoup trop forte. si on la compare à celle que l'on fait pour des branches plus importantes que la géographie, pour la grammaire, par exemple. Il faut donc que l'on condense en un seul volume, ou, si on le trouve préférable, en deux petits volumes, toutes les parties de la géographie.

Nous avons dit qu'une *géographie* à l'usage de nos écoles doit renfermer 5° *Des notions très-élémentaires de cosmographie et de sphère*. L'ouvrage d'Etlin est presque suffisant sur ce point. Cependant, nous pensons qu'on pourrait sans inconvénient y ajouter les noms des grandes planètes.

Il nous reste à voir si le manuel Etlin remplit les conditions énumérées dans la première partie de notre travail.

2° Quant à la méthode.

Nous avons dit plus haut qu'un ouvrage de géographie pour les écoles primaires doit être fait d'après la méthode synthétique. C'est là aussi l'avis de M. Francey, qui trouve qu'« il n'est naturel de tant faire étudier aux élèves le Ciel avant qu'il connaisse la Terre. »

Et pourtant, la géographie Etlin commence par où elle devrait finir, c'est-à-dire par les notions de cosmographie, et c'est là son défaut capital. Viennent ensuite les noms des cinq parties du monde, puis la géographie de la Suisse qui termine l'ouvrage. Quant à la géographie locale, il n'en est, comme nous l'avons déjà fait observer, pas du tout question.

De sorte que, comme le font remarquer MM. Pauchard et Emile Cardinaux, « le livre qui nous occupe ne présente nullement ses leçons en corrélation avec l'ordre suivi et prescrit par le programme. » Ce dernier suit une marche synthétique, et la géographie Etlin suit la marche directement opposée, c'est-à-dire la marche analytique, qui peut sans inconvénient être employée pour les ouvrages destinés aux écoles secondaires et supérieures, mais qu'on ne saurait, ainsi que le dit fort bien Joseph Levet, convenir aux manuels à l'usage des élèves des écoles primaires.

Un second défaut de l'ouvrage en question, c'est de ne pas suivre, en plusieurs endroits, d'ordre dans l'énumération des mots. Ainsi, pour ne mentionner que quelques exemples, dans le canton de Zurich, après avoir cité le chef-lieu, Winterthour, Regensberg, Bulach et Eglisau, tout au nord du canton, on passe directement à l'extrémité sud (Knonau, Kappel), puis on revient, en suivant les bords du lac, jusqu'à Zurich; de là, on se dirige vers l'ouest (Dietikon), puis on retourne à l'est (Uster, Turbenthal, etc.), et enfin, on termine par Laufen, près de Schaffhouse. N'eût-il

pas été bien plus naturel, au lieu de décrire tant de zigzags, de partir de Zurich, puis de suivre les bords du lac (Horgen, Meilen, etc), pour arriver au sud (Knonau, Kappel); de passer ensuite à Greifensee, Uster, Pfäffikon, Wald, Turbenthal, Winterthur, Neftenbach, Laufen, Eglisau, Bulach, Kloten, Regensberg, pour rentrer à Zurich par Dietikon et la vallée de la Limmat?

Dans le canton de St-Gall, après avoir cité Mels, Ragatz et les bains de Pfäfers, on descend le Rheinthal jusqu'à Reineck, près du lac de Constance, puis on revient à l'abbaye de Pfäfers. Pourquoi ne pas mentionner cette abbaye en même temps que les bains qui sont à proximité? C'est ce que nous ne nous expliquons pas.

En troisième lieu, nous ne trouvons pas naturel non plus de parler de la verrerie de Semsales, de la fromagerie modèle de Vuadens, du complet de Malans et du lignite d'Uznach avant d'avoir appris à connaître la position de ces localités. C'est pourquoi nous avons, dans la première partie de notre travail, placé les productions, etc. après la description des localités, dans le paragraphe intitulé: *Coup d'œil rétrospectif*.

Avant de terminer, voyons de quelle manière les mémoires qui nous ont été remis répondent à la question posée.

« L'ouvrage d'Etlin, dit M. Bovet, ne peut nullement servir de manuel de géographie pour nos écoles primaires. »

M. Francey émet son avis de la manière suivante: D'après les principes de pédagogie admis aujourd'hui en France, en Allemagne, par les auteurs les plus distingués, on peut dire que le manuel Etlin ne convient pas à nos écoles. Toutefois, on doit savoir gré au traducteur d'avoir doté le canton d'un livre qui a rendu de bons services, en l'absence de tout autre ouvrage sur la matière. »

« La géographie Etlin, dit M. Loup, ne convient pas à nos écoles primaires pour plusieurs motifs. (*Voir plus haut.*)

M. Pauchard est d'avis que l'on réédite le manuel Etlin sur les bases tracées par le programme, ce qui revient à dire que l'on doit faire un ouvrage entièrement neuf.

Telle est l'opinion des instituteurs. Quant aux étudiants qui ont traité la 3^{me} question, ils sont tous d'avis que la géographie Etlin ne peut pas convenir à nos écoles primaires.

Pour notre compte, nous pensons toutefois que ce livre pourrait parfaitement être conservé pour les écoles secondaires et l'école normale.

Nous ne saurions finir notre travail sans adresser nos remerciements sincères aux instituteurs qui ont bien voulu s'imposer un surcroît de besogne pour nous faciliter notre tâche.

Il nous reste maintenant à tirer les conclusions de notre rapport.

1° La géographie Etlin ne convient pas à nos écoles primaires; et cela pour les motifs suivants:

a) Elle est nulle ou incomplète en ce qui concerne la géographie locale, la géographie du canton et la géographie générale, particulièrement pour la Palestine;

b) Elle est trop détaillée pour ce qui regarde la Suisse;

c) Elle renferme beaucoup de noms qu'on ne trouve pas sur la carte Keller, généralement employée dans nos écoles;

d) La méthode suivie n'est pas celle que recommandent les meilleurs ouvrages de pédagogie;

e) Il n'y a pas assez d'ordre dans l'énumération des noms;

f) Les paragraphes ne se suivent pas dans un ordre naturel.

2° En conséquence, il faut aviser aux moyens de doter nos écoles d'un manuel en rapport avec leurs besoins, et avec le programme;

- 3° Ce manuel doit être fait d'après la méthode synthétique ;
4° Il doit renfermer toutes les parties de la géographie avec un développement proportionné à leur importance ;
5° Cet ouvrage contiendrait, si possible, des gravures, des questionnaires et des exercices ;
6° Pour élaborer ce *Traité*, deux moyens s'offrent à nous :
a) Le comité de la Société, ou la Direction de l'Instruction publique nommerait une Commission chargée de cette tâche ;
b) L'ouvrage serait mis au concours, et une prime serait accordée au meilleur travail présenté.

E. BISE.

Hauterive, le 25 juin 1879.



STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE

de l'éducation et de l'instruction populaire

ART. 1

La Société a pour but de favoriser le développement de l'éducation et de l'instruction populaire, de défendre les intérêts scolaires au point de vue catholique et fribourgeois.

ART. 2

Les moyens d'atteindre ce but sont :

- a)* des réunions cantonales annuelles ;
- b)* de fréquentes conférences d'arrondissements scolaires (Loi du 9 Mai 1870) ;
- c)* la discussion des principes, des intérêts et des besoins de l'éducation et de l'instruction dans le canton ;
- d)* de l'examen en commun des lois et règlements qui nous régissent sous ce rapport ;
- e)* enfin la publication mensuelle d'un bulletin pédagogique.